## Complément Coordinateur Sécurité Santé pour Chantiers temporaires ou mobiles



€ 638,00€

#### **Prérequis**

Être porteur d'un certificat de Conseiller en Prévention Niveau II ou Niveau I.

#### **Objectifs**

Ce module de cours "Complément pour Coordinateur" visé à l'article 58§2 de l'A.R. du 25 janvier 2011 concernant les chantiers temporaires et mobiles est proposé à la suite du Module de Spécialisation Niveau II.

Le programme répond à la réglementation relative à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs sur les chantiers temporaires ou mobiles est adaptée par l'arrêté royal du 19 janvier 2005 :

- 1° Risques généraux et spécifiques relatifs au bien-être au travail sur les chantiers temporaires ou mobiles et à la réglementation en la matière;
- 2° Techniques de coordination;
- 3° La responsabilité civile, la responsabilité pénale et les compétences du coordinateur et des autres intervenants;
- 4° Les principes généraux des réglementations pouvant avoir une incidence sur les activités sur les chantiers temporaires ou mobiles, autres que les réglementations concernant le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, notamment:
- 1. la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses arrêtés d'exécution;
- 2. la réglementation concernant les contrats et l'élaboration de contrats;
- 3. les réglementations concernant la signalisation routière;
- 4. les réglementations relatives à l'environnement;
  - Examens écrits

### Informations pratiques

- **Droit d'inscription** 638,00 €
  - Cette formation est agréée "chèques formation".

#### Horaires

- Q Liège
  - > Du 23 février 2026 au 31 mars 2026
    - Les 23 février, 03 09 17 24 mars 8 h 30 à 17 h
    - Examen le 31 mars à 18 h
  - Du 18 mai 2026 au 25 juin 2026

Horaire de la formation :

- 18 20 27 mai, 01 03 08 10 15 17 juin de 17 h 45 à 21 h 45
- Examen le 25 juin 2026 de 18 h à 20 h
- Certificat Attestation

Certificat délivré en cas de réussite de l'examen.

> Aides sectorielles à la formation

Formation agréée Cefora (https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-lacp-200) --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de la CP200

Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation. (https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation)



Reconnaissance

La formation est reconnue par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

**Examens** 

La formation est clôturée par un examen écrit

# Complément Coordinateur Sécurité Santé pour Chantiers temporaires ou mobiles - Les 23 février, 03 - 09 - 17 - 24 mars en journée. Examen le 31 mars à 18 h., Liège

#### Organisation

Outre les supports de cours numériques, la formation comprend un accueil boisson

#### Renseignements

04/229.84.20



Dates de formation

Les 23 février, 03 - 09 - 17 - 24 mars en journée. Examen le 31 mars à 18 h.

#### Horaire

- Les 23 février, 03 09 17 24 mars 8 h 30 à 17 h
- Examen le 31 mars à 18 h
- Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1 4000 Liège Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

04/229.84.20